



Novembre 2018

ÉDITO



© Michel Jolyot

Les Gilets Jaunes agitent les esprits et les débats depuis plusieurs semaines en France. Personne n'y a échappé ! Que disent-ils ? Quelles sont leurs revendications ? La plupart s'attachent au pouvoir d'achat, à la pression fiscale en général et à la fiscalité dite écologique en particulier. D'autres sont plus floues et reposent sur des revendications politiques diverses. Il leur est souvent répondu que la transition énergétique nécessite du financement et que les taxes assises sur l'énergie fossile doivent y contribuer. Les Français y sont-ils insensibles ? Non, ils s'interrogent sur la pertinence et la proportion de ces mesures. Sur les réseaux sociaux notamment, de multiples informations (vraies et fausses) y sont distillées : il ne leur a pas échappé que l'énergie fossile utilisée dans les avions ou les porte-conteneurs n'était pas taxée ! Ils lisent qu'un porte-conteneur émet autant que 50 millions de voitures !! Bien que ces chiffres puissent être contestables, il n'en est pas moins que cette information détonne. Dans le même temps, les Français apprennent que les milliardaires du monde se sont enrichis de 20% en 2017 et que les 1% les plus riches ont absorbé 82% des richesses créées l'an dernier, pendant que l'exit tax, qui vise la plus-value réalisée lors de la revente d'actions au moment du transfert de la résidence fiscale hors de France, est remise en cause par la majorité gouvernementale. Malheureusement, on constate une rupture entre les élites parisiennes et la province sur ces débats : entre les territoires denses en transport urbain et les territoires ruraux où la voiture est encore indispensable pour se déplacer ; entre les succès de la mondialisation et la « France périphérique ». Une fois de plus, les corps intermédiaires et les collectivités locales sont en première ligne pour tempérer ces mouvements. Les élus locaux alertent régulièrement le pouvoir central du besoin d'écoute des territoires et de l'importance de la prise en compte des spécificités des territoires ruraux, des petites et moyennes villes. Je condamne fermement les agressions commises à l'encontre des forces de l'ordre et les dégradations faites sur les bâtiments publics et privés comme sur les monuments de notre Nation exercées par des casseurs professionnels. Je mets en garde également contre le populisme à l'égard des élus, qui assurent leurs missions avec passion et abnégation. La démocratie et la République sont des remparts contre l'extrémisme, la violence et l'arbitraire ! Soyons-en conscients ! Le dialogue doit être engagé sans tarder.

L'actualité au Sénat en novembre 2018



© Sénat

[L'actualité au Sénat en novembre 2018](#)

Audition Ministre Bruno LE MAIRE



© D.R.

Mardi 30 octobre, la commission des affaires économiques a auditionné Bruno LE MAIRE, Ministre de l'économie et des finances pour un débat sur le projet de loi de finances pour 2019 - et la loi Pacte -, en particulier la mission « Économie » et le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ». Je l'ai interrogé sur une particularité relevée dans la presse quelques jours plus tôt. Aux Pays-Bas, le taux de chômage est inférieur à 4 %, la croissance est d'environ 3 % - contre 0,4 % chez nous. Les Pays-Bas disposent d'un excédent budgétaire qui permet de réduire la dette publique à moins de 60 % du PIB, le taux de pauvreté est plus faible que chez nous... Sommes-nous si éloignés de l'organisation de ce pays ? Ne pouvons-nous pas nous inspirer de ses politiques ? Le Ministre m'a répondu qu'en effet, les Pays-Bas comptent 17 millions d'habitants, ce qui est plus simple à gérer que 65 millions d'habitants (cela ne m'avait pas échappé). Il a poursuivi qu'il était en effet intéressant de regarder quelles politiques ils mènent. Enfin, il a conclu que les mesures qu'ils ont prises correspondent toutefois bien à la politique lancée par le Gouvernement sur l'innovation, la compétitivité, le redressement de nos finances publiques. A suivre si les résultats seront effectivement là en France !

[Voir le compte-rendu de l'audition](#)

Le Sénat accueille Congy et Villevenard



© D.R.

Catherine BANDRY, maire de Villevenard, Roger MIGUEL, maire de Congy, accompagnés d'une partie de leurs conseils municipaux ainsi que de Jean-Pierre URIEL, maire d'Etoges et Jean-Marie AUBERT, maire de Beaunay, ont visité le Sénat et (re)découvert le travail parlementaire le 31 octobre dernier. Ils étaient ravis de découvrir le Palais du Luxembourg et les coulisses de la fabrique de la loi et du contrôle du Gouvernement. Ce fut un réel plaisir de leur accueillir et d'échanger avec eux sur le parcours législatif et sur l'actualité nationale.

Echanges avec l'entreprise Storengy



© pixabay.com

Mardi 6 novembre, j'ai reçu un responsable de sites gaziers de Storengy au Sénat. Nous sommes revenus sur la loi interdisant l'exploitation d'hydrocarbures (pétrole et gaz) d'ici 2040 en France et les avancées techniques obtenues au Sénat dans l'intérêt de l'emploi local. Face aux enjeux de transition énergétique et de mix énergétique, nous avons échangé sur l'avenir des sites gaziers existants et sur leur reconversion à moyen et long termes ; un site étant présent dans la Marne à Trois-Fontaines-l'Abbaye. Rappelons que le gaz est un hydrocarbure très faible en émission de CO2 ! J'étudie les pistes possibles permettant de concilier transition énergétique, reconversion des sites industriels et développement économique.

Echanges avec C. LAMBERT (FNSEA)



© D.R.

Pour compléter les multiples auditions que j'ai menées, avec mes collègues rapporteurs, pour préparer l'examen du budget de l'Agriculture, j'ai pu échanger avec Christiane LAMBERT, Présidente de la FNSEA, mercredi 7 novembre dernier, lors de son allocution au Sénat. La Fédération nationale des exploitants agricoles dénonce un budget sans aucune marge de manœuvre dont la sincérité et la visibilité sont difficiles à distinguer. La « provision pour aléas » est en baisse de 100 millions d'euros par rapport à 2018 (200 M€ en 2019) malgré la présence à nos portes de la Peste porcine africaine et les épisodes de sécheresse désastreux de cet été. Elle a fait des propositions pour répondre aux défis de demain (stockage de l'eau, sur-inondations, énergies renouvelables), pour transmettre sereinement ses exploitations et investir en restant compétitif, pour diversifier les revenus agricoles en harmonisant et simplifiant, et rappeler l'intérêt de la compétitivité de la Ferme France grâce au TO-DE. Ce type de rencontres, ajouté aux auditions classiques, contribuent à alimenter mon rapport pour avis de la mission « Agriculture ».

Table ronde Très Haut Débit par satellite



© pixabay.com

Mercredi 7 novembre dernier, la commission des affaires économiques organisait une table ronde autour de Laurentino LAVEZZI, directeur des affaires publiques d'Orange, Riadh CAMMOUN, vice-président de Thales Alenia Space chargé des relations institutionnelles et Jean-François BUREAU, directeur des affaires institutionnelles d'Eutelsat. Il s'agissait de les interroger sur la stratégie et l'actualité de l'internet Très Haut Débit (THD) par satellite, notamment sur l'accord que ces trois entreprises ont signé le 5 avril dernier, sur le lancement d'un satellite de nouvelle génération en 2021 qui devrait « offrir un service comparable à la fibre tant en termes de tarifs que de débit ». Divers échanges ont animé les débats autour de l'aménagement du territoire, des relations spatiales européennes, de la concurrence des offres satellitaires, du transfert de technologies, de l'espionnage industriel ; etc.

[Voir le compte-rendu de la table ronde](#)

Paris-Saclay : réunion du comité consultatif



© pixabay.com

En 2017, le Sénat m'a désigné comme membre titulaire du Comité consultatif du conseil d'administration de l'établissement public de Paris-Saclay. Il s'agit d'un impressionnant territoire et cluster de développement et d'innovation. Notamment, centre de rayonnement mondial, Paris-Saclay est un projet scientifique, économique et d'aménagement du territoire majeur pour la France et l'Europe (excellence académique, renommée des établissements d'enseignement supérieur, concentration d'activités de recherche et développement, force industrielle des pôles d'activités, etc.). De nombreuses entreprises françaises et internationales y sont présentes (Air Liquide, Airbus Group, Danone, General Electric, Safran, Siemens, Thalès, etc.). Présidé par le député Cédric VILLANI, mathématicien et lauréat de la médaille Fields, le comité consultatif s'est réuni le 7 novembre dernier afin de présenter les méthodes et thématiques de travail abordées dans les prochains mois. Je suis certaine que la recherche et l'économie marnaise, notamment autour de la bioéconomie par exemple, peut nouer des partenariats avec Paris-Saclay. Je suis à l'écoute des acteurs marnais et régionaux pour œuvrer en ce sens.

Le Sénat rétablit le dispositif bénéficiant aux saisonniers et demandeurs d'emploi



© pixabay.com

Mercredi 14 novembre 2018, le Sénat a adopté, par 320 voix pour et 19 voix contre, un amendement, que j'ai déposé avec mon collègue Laurent DUPLOMB et cosigné par plus de 90 sénateurs dont mes deux collègues marnais ; et ce, contre l'avis du Gouvernement.

Cet amendement vise à maintenir l'allègement des cotisations spécifiques dont sont bénéficiaires les exploitants agricoles employant de la main d'œuvre saisonnière. Cela se traduit par : la sauvegarde du dispositif d'exonérations de cotisations patronales pour les travailleurs occasionnels et les demandeurs d'emplois (TO DE) tel qu'il existe aujourd'hui, les exonérations demeurant maximales jusqu'à 1,25 SMIC ; une compensation des effets de la perte du CICE pour ces exploitants. L'amendement revient donc à maintenir le dispositif actuel et à le pérenniser.

Augmenter les coûts de main d'œuvre pour certaines filières agricoles revient à les condamner à l'avenir, car certaines sont fortement dépendantes des coûts de main d'œuvre. C'est le cas de la filière fruits et légumes, de l'horticulture ou de la filière viticole par exemple compte tenu de la consommation de main d'œuvre saisonnière au moment des récoltes (60 % du coût de revient d'une pomme par exemple). Or, ces filières font l'objet d'une concurrence féroce de la part de nos voisins européens compte tenu de coûts de main d'œuvre largement inférieurs : à titre d'exemple, les coûts du travail saisonnier en France sont 27 % plus élevés qu'en Allemagne, 37 % plus élevés qu'en Italie et 75 % plus élevés qu'en Pologne. En conséquence, la pomme française, vendue en moyenne 2,5 € le kilo, se retrouve concurrencée directement par une pomme polonaise vendue 0,9 € le kilo.

Ainsi, la part des fruits et légumes produits en France dans la consommation des ménages français est passée de 66 % en 2000 à 51 % en 2016 selon FranceAgriMer, soit une baisse de près de 30 % en 16 ans ! Cette position a été partagée très largement sur tous les bancs du Sénat recueillant 320 votes favorables. Le Sénat, ancré dans les territoires, a dépassé les clivages car il sait combien ce dispositif permet à des milliers d'exploitations agricoles et viticoles de faire face et peut rendre attractif le travail saisonnier.

Lors du vote en seconde lecture du PLFSS, même s'ils ont entendu les arguments formulés par les sénateurs, les députés ont été moins ambitieux pour la compétitivité de l'emploi agricole que le Sénat.

PLFSS 2019



© Sénat

Lors de l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), le Sénat avait ajouté en première lecture quelques avancées telles que le rétablissement du dispositif travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi (voir article) ; suppression de l'article 7 bis voté à l'Assemblée qui fiscalisait les chèques-vacances et avantages ; l'octroi, dans les zones de désertification médicale, d'une exonération fiscale plafonnée aux médecins retraités ; etc. In fine, après un passage devant les députés, jeudi 29 novembre, le Sénat n'a pas adopté le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019 en nouvelle lecture. En effet, le Sénat a adopté par 198 voix pour et 45 contre une motion tendant à opposer la question préalable présentée par Jean-Marie Vanlerenberghe (Union Centriste - Pas-de-Calais), rapporteur général de la commission des affaires sociales. L'adoption d'une motion tendant à opposer la question préalable entraîne le rejet du texte auquel elle s'applique. Par cette motion, le Sénat estime que :

- « si un accord est intervenu entre les deux assemblées sur de nombreux articles du PLFSS, des points de désaccord subsistent sur des aspects aussi décisifs que la sous-revalorisation des prestations sociales en 2019 et 2020 ou la diminution programmée du montant de la taxe sur la valeur ajoutée affectée à la sécurité sociale en compensation de diminutions de ressources décidées par l'État » ;
- « l'ampleur des coupes financières programmées au détriment de la sécurité sociale, ne reposant sur aucun principe clair, est de nature à compromettre son retour durable à l'équilibre ainsi que l'amortissement de la dette de la branche maladie et du Fonds de solidarité vieillesse ».

Rencontre avec le Ministre Marc FESNEAU



© D.R.

Mardi 13 novembre dernier, j'ai pu échanger avec Marc FESNEAU, Ministre chargé des relations avec le Parlement, lorsqu'il était reçu au Sénat devant le groupe Union centriste. Lors de ces discussions à bâtons rompus, nous avons pu lui faire part des attentes du Sénat, représentant des collectivités locales quant à la prise en compte de la colère des territoires ruraux notamment. La Haute assemblée connaît les spécificités des territoires et la diversité des situations de nos communes, départements et régions. Son expertise est utile à la rédaction des textes législatifs ; le Gouvernement doit y être plus attentif. Il a également été question du calendrier parlementaire à venir (loi PACTE, loi Mobilités, fonction publique, révision constitutionnelle, etc.). Le Ministre a exprimé sa volonté de travailler avec le Sénat !

Rendez-vous avec la Ministre sur la nouvelle collectivité d'Alsace



© pixabay.com

Mardi 13 novembre, Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, recevait les parlementaires du Grand-Est afin de leur présenter la décision du Gouvernement sur la future "collectivité européenne d'Alsace" que deviendront les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, et ce au sein de la région Grand-Est, au 1er janvier 2021. Cette nouvelle entité reprendra les compétences départementales existantes et se verra confier des compétences spécifiques (coopération transfrontalière, bilinguisme, etc.). Lors de cette réunion, nous lui avons rappelé que les parlementaires découvrent cette proposition après coup. La Ministre nous a expliqué que la décision était définitive !!

Entretiens avec les Chambres d'Agriculture



© Chambres d'Agriculture

A l'approche de la discussion budgétaire, mercredi 14 novembre dernier, le Sénat a accueilli des représentants de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) afin d'échanger sur les enjeux du budget de l'agriculture et de l'alimentation. La réunion des chambres agricoles de France estime, qu'en résumé, le budget 2019 c'est « Faire mieux avec moins ». Ils regrettent que le Grand Plan d'Investissement ne soit pas financé à la hauteur des ambitions avancées par le Gouvernement. De plus, les informations sur le FEADER disponible pour cofinancer ce plan ne soient pas disponibles, ceci réduisant l'analyse de son effet de levier sur les crédits engagés. Si elles félicitent les allègements de charges et l'inscription de l'épargne de précaution, elles fustigent en revanche la suppression du TO-DE, levier de compétitivité pour les employeurs de saisonniers (voir les avancées du Sénat dans l'article ci-dessus). Enfin, elles ont pointé le gel voire la diminution de certaines lignes budgétaires : modernisation des exploitations (Pcae), DJA, enseignement agricole. Nos entretiens ont permis d'apporter des éléments complémentaires à mon rapport pour avis.

Audition Système U



© pixabay.com

A l'initiative de Sophie PRIMAS, présidente de la commission des affaires économiques, nous avons reçu Dominique SCHELCHER, Président-Directeur-Général de Système U, le 20 novembre dernier. Nous avons évoqué la stratégie commerciale de l'entreprise et son implication dans le tissu économique local. Système U avance travailler très étroitement avec les PME et les agriculteurs locaux pour approvisionner leurs surfaces commerciales. Nous avons enfin évoqué les relations commerciales avec la profession agricole, notamment suite à la loi EGAlim.

Audition Ministre Didier GUILLAUME– PLF 2019



© Gouvernement

Après avoir fait état de notre [rapport pour avis](#) sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » lors de la commission des affaires économiques le 21 novembre dernier, avec mes collègues Laurent DUPLOMB et Henri CABANEL (voir le compte-rendu), j'ai auditionné Didier GUILLAUME, Ministre de l'Agriculture, sur le budget prévu en 2019 pour les agriculteurs. Il a bien entendu été question du TODE (voir article ci-dessus) ! Je l'ai questionné sur de nombreux sujets tels que la sécurité sanitaire et alimentaire, sur les déserts vétérinaires, la non-conformité des denrées alimentaires importées, ou l'enseignement agricole. N'ayant pas reçu de réponse claire, l'avis défavorable à l'adoption de ces crédits m'a semblé le plus approprié.

[Voir le compte-rendu de l'audition](#)

Salon des Maires à Paris



© D.R.

Après une journée studieuse dans les allées du Salon des Maires à la Porte de Versailles à la recherche des nouveautés technologiques pour les services techniques ou d'actualités auprès des partenaires des collectivités, quelques dizaines de maires de la Marne nous ont retrouvé avec mes collègues marnais pour une soirée conviviale. Autour du Président de l'Association des Maires de la Marne, Franck LEROY, j'ai pu échanger avec les élus sur l'actualité qui touche les mairies et les intercommunalités. C'est toujours un moment important, hors de toutes réunions officielles, d'aborder les thèmes économiques et sociaux, discutés ou non au Parlement.

Répertoire national des diplômes et des certifications nationales



© pixabay.com

J'ai cosigné la proposition de loi de ma collègue du Nord Brigitte LHERBIER sur la création d'un répertoire national des diplômes et des certifications nationales. En effet, la précision et la démocratisation des outils numériques permettent désormais de falsifier facilement des documents administratifs. Devant la recrudescence des faux diplômes et des fausses déclarations de compétence, il semble nécessaire de mettre en place un répertoire national d'enregistrement des diplômes et des certifications nationales. Celui-ci pourrait archiver systématiquement sur une fiche individuelle tous les diplômes obtenus par chacun, et reconnus par l'Etat quel que soit le niveau d'étude (parcours scolaire et professionnel). Afin de protéger les données personnelles, seuls les diplômés sont habilités à demander la fiche les concernant (tout comme chaque justiciable peut obtenir un extrait de son casier judiciaire). Cette fiche individuelle, délivrée par le Ministère de l'Education nationale, sera également de nature à rassurer les employeurs, dans le cadre d'une procédure de recrutement par exemple, notamment lorsque des compétences précises sont requises. Cependant les employeurs ne pourront avoir accès à la fiche attestant des diplômes d'un demandeur d'emploi que si ce dernier fait le choix de leur transmettre.

[Voir la proposition de loi](#)

Rencontre avec Alain DUHAMEL



© D.R.

Le groupe Union centriste au Sénat organise régulièrement les rendez-vous du 19/20 par l'invitation de personnalités ou experts afin d'échanger avec les sénateurs centristes. Mardi 27 novembre, nous avons reçu le journaliste Alain DUHAMEL, aujourd'hui éditorialiste à RTL et chroniqueur (LCI, Libération, DNA). Nous avons dressé le panorama de la vie politique française et échangé sur la vision qu'il en a, au regard de son expérience. Ayant interviewé 100 fois les Présidents et Premiers ministres depuis plus de 40 ans, il est un des éditorialistes les plus lus et les plus écoutés des Français. Beau moment de partage !

Adoption du PLF 2019 : le Sénat rectifie les recettes



© Sénat

Jeudi 29 novembre 2018, le Sénat a adopté, par 206 voix pour et 92 voix contre, la première partie du projet de loi de finances pour 2019, en y apportant des modifications :

- en faveur du pouvoir d'achat des ménages :
 - le relèvement du plafond du quotient familial de 1 551 € à 1 750 € par demi-part pour l'impôt sur le revenu 2019, pour un gain moyen estimé à 400 € pour les 1,4 million de foyers concernés ;
 - le gel des tarifs de la taxe intérieure de la consommation des produits énergétiques (TICPE) à leur niveau de 2018 ;
- en faveur des entreprises et des entrepreneurs :
 - l'application aux entreprises de moins de 21 salariés du principe du droit à l'erreur dans le cadre de la mise en œuvre du prélèvement à la source ;
 - la création d'un mécanisme de remboursement d'une fraction de la TICPE payée par les PME des secteurs industriels qui utilisent du gazole non routier (GNR) et bénéficiaient jusqu'alors d'un tarif réduit ;
- en faveur des dons aux associations et du mécénat et du patrimoine :
 - l'augmentation de 66 % à 70 % du montant de la réduction d'impôt sur le revenu accordée au titre des dons faits par les particuliers, dans la limite de 20 % du revenu imposable ;
 - l'exonération de fiscalité sur les sommes mises dans le cadre du loto du patrimoine ;
- en faveur des élus locaux :
 - Modification du régime d'imposition des indemnités des élus locaux des communes de moins de 3 500 habitants ;
- en faveur d'une fiscalité plus efficace :
 - la suppression de plusieurs « petites taxes », soit qui s'avèrent sans rendement, telles que la taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence, soit dont la collecte s'avère plus élevée que ce qu'elles rapportent, telles que la taxe annuelle pour les radioamateurs ;
 - l'instauration d'une retenue à la source de 30 % sur tous les flux financiers qui correspondent indirectement à la rétrocession d'un dividende à un actionnaire non-résident. Ces amendements sont issus des travaux du groupe de suivi de la commission des finances du Sénat sur la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Le Sénat poursuivra l'examen du projet de loi de finances pour 2019, avec la seconde partie consacrée aux crédits des missions, du 30 novembre au 11 décembre 2018.

PLF 2019 : le Sénat rejette les crédits « Agriculture » du Gouvernement



© D.R.

Samedi 1er décembre, conformément à aux avis que j'ai exprimé avec mes co-rapporteurs, le Sénat n'a pas adopté les crédits de la mission "Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales". Alors que de très nombreuses incertitudes continuent à peser sur le monde agricole (aléas climatiques, marchés volatils, risques de perte de production avec l'interdiction de certains produits faute de méthodes de substitution ou de la dégradation continue des relations commerciales entre producteurs et acheteurs, coupes claires dans le budget agricole européen et modification de la PAC), c'est à ce moment que le projet de loi de finances (PLF) déposé par le Gouvernement enregistre le recul le plus important de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » depuis 2006. A périmètre courant, il s'agit d'une baisse à hauteur de 572 millions d'€, soit une réduction de près d'1/5^e du budget de l'agriculture en une seule année. Après prise en compte des mesures de périmètre : le Gouvernement demande des économies au monde agricole de l'ordre de 300 millions d'euros en 2019 ! Le projet de loi de finances pour 2019 est, au niveau agricole, celui de tous les paradoxes. Alors que l'objectif communiqué par le Gouvernement est de réduire le coût du travail pour toutes les entreprises françaises, il supprime le TODE, qui sont pourtant ceux pour qui le coût du travail représente le principal coût de production (voir article). De même, la réserve contre les aléas est réduite d'un tiers l'année même où les risques pour l'agriculture française sont immenses (sécheresse, épidémie de peste porcine africaine à nos frontières depuis l'apparition de cas en Belgique, etc.). En 2017, plus de 10% des denrées alimentaires importées de pays tiers ne respectaient les normes sanitaires européennes, d'après des estimations assises sur les contrôles effectués aux frontières. En plus d'engendrer un risque sanitaire majeur pour les consommateurs, ces importations exercent une concurrence déloyale massive sur les producteurs français (env. 1,7 milliard d'€) Comment peut-on leur demander à la fois d'augmenter leurs standards de production tout en favorisant l'importation de produits ne les respectant pas ? Si le budget prévoit un éventuel recrutement de 40 agents supplémentaires dans le but de renforcer les contrôles aux importations de denrées alimentaires, l'ampleur du défi est bien plus importante. Rien que pour assurer une sécurité sanitaire suffisante à la suite du Brexit, il faudrait en prévoir au moins le double. À cet égard, nous avons appelé le Gouvernement à mettre ses actes en cohérence avec ses engagements de faire de la sécurité sanitaire une priorité stratégique, en proposant le renforcement des contrôles à l'importation des denrées alimentaires. Cet appel à la cohérence doit également s'appliquer aux conclusions des États Généraux de l'Alimentation. Aucun crédit supplémentaire n'a ainsi été prévu pour les projets alimentaires territoriaux, instrument pourtant plébiscité par l'ensemble des acteurs du monde agricole. De même, la loi EGALIM promulguée il y a seulement quelques semaines établit un nouveau cadre contractuel entre un producteur et un acheteur et appelle à un renforcement des contrôles du bon respect de ces règles. Or le projet de loi de finances prévoit une réduction des effectifs au sein des organismes chargés desdits contrôles. L'accompagnement budgétaire quasi-inexistant de cette loi laisse ainsi présager une faible applicabilité de celle-ci, et partant, d'immenses déceptions dans le monde agricole. Enfin, la commission a éprouvé de vives inquiétudes quant à la redéfinition du zonage des indemnités compensatoires de handicaps naturels, induisant des pertes dramatiques pour de trop nombreuses exploitations ainsi que sur l'apparition très préoccupante de nouveaux « déserts vétérinaires » sur nos territoires, contre laquelle elle a voulu renforcer les instruments ayant fait preuve de leur efficacité, notamment le tutorat vétérinaire.

Réponse ministérielle : échelle des cartes de plans de prévention de risques d'inondation



© D.R.

En octobre 2017, j'avais attiré l'attention du Ministère de l'environnement sur l'échelle de rédaction des cartes réglementant les obligations d'urbanisme suite à l'institution d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRi).

En effet, afin de préparer la rédaction des PPRi, les services de l'Etat consultent les élus et les services techniques chargés de l'urbanisme dans les communes ou leurs groupements. Les analyses et les discussions des projets de préconisations sont faites sur des cartes des communes rédigées au 1/10000è ou 1/5000è. Or, cette échelle est souvent imprécise car « un trait de crayon » peut couvrir plusieurs mètres. Cette contrainte posera des difficultés d'interprétation et de compréhension pour les citoyens lors de l'instruction du droit des sols.

Afin d'appréhender précisément les enjeux de risque d'inondation et afin de faciliter l'appropriation par les élus, les services et les citoyens des règles d'urbanisme, une rédaction des cartes au 1/2000ème serait idéal. Début novembre dernier, le Ministre de la Transition écologique et solidaire maintient la position de l'Etat en estimant que l'échelle à privilégier pour le plan de zonage réglementaire est dorénavant le 1/5000è, ce qui permettrait d'avoir une précision suffisante puisque par exemple un trait de 0,5 mm correspond à 2,5 mètres.

[Voir la réponse intégrale](#)

Possibilité d'effectuer des stages pour les élèves de moins de 14 ans



© pixabay.com

J'ai interpellé Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Education nationale sur l'application de la disposition législative concernant les stages d'observation rendus possibles pour les élèves de moins de 14 ans. En effet, l'article 19 de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel autorise les élèves de moins de 14 ans à effectuer leur stage d'observation lié aux objectifs de l'éducation nationale dans les entreprises, comme leurs camarades de classe âgés de plus de 14 ans. Par la voie d'un amendement que j'avais déposé, les mots « dernières années de leur scolarité obligatoire » du 2è alinéa de l'article L.4153-1 du code du travail ont été remplacés par les mots « derniers niveaux de l'enseignement des collèges ou durant la scolarité au lycée ». Puisque ce stage d'observation vise à faire découvrir aux élèves le monde professionnel et économique, à explorer les métiers et les formations et à développer ses connaissances, il me paraissait pertinent d'ouvrir le champ des possibilités et d'élargir la tenue de ces stages d'observation dans toute entreprise (sociétaires, individuelles, artisanales ou associatives) aux élèves inscrits en 3è et 4è, même s'ils sont âgés de moins de 14 ans. Bien que cette disposition ait été votée à la rentrée de septembre, de nombreux témoignages de toute la France constatent que des chefs d'établissement ne sont pas informés de cette évolution législative et n'autorisent pas l'accueil de ces élèves dans les entreprises. Je lui ai demandé dans quel délai une circulaire prenant en compte cette possibilité pour les élèves de moins de 14 ans sera adressée aux chefs d'établissement, aux DASEN et aux recteurs.

Paiement des forfaits de post-stationnement par les opérateurs de mobilité



© pixabay.com

J'ai interrogé le Ministre de l'Intérieur sur la mise en œuvre du forfait post-stationnement (FPS) et ses conséquences pesant sur les opérateurs de mobilité partagée. Alors qu'auparavant, les entreprises de location de véhicules avaient la possibilité, en cas d'amende de stationnement, de désigner le locataire responsable, désormais, il semble qu'elles doivent d'abord acquitter le règlement du FPS et ensuite se retourner contre le locataire afin de recouvrer la somme. Or, la procédure est compliquée pour les loueurs comme pour les clients. D'une part, il ne semble pas permis à ces opérateurs de transférer la responsabilité du paiement du FPS sur le conducteur réel du véhicule. D'après ces professionnels, toute clause introduisant la répercussion automatique de la charge du FPS sur le client serait qualifiée de clause abusive au regard du droit de la consommation.

D'autre part, le client ne peut pas contester le FPS, car la contestation ne peut être uniquement exercée que par le titulaire du certificat d'immatriculation (l'opérateur de mobilité partagée). Par ailleurs, cette situation a des conséquences financières importantes car les montants des FPS sont parfois bien supérieurs au bénéfice journalier issu de la location en courte durée d'un véhicule. J'attends la réponse du Gouvernement.

Réponse Ministre Affaires européennes : cuivre en viticulture biologique



© pixabay.com

En complément de mon courrier cosigné par plusieurs de mes collègues députés et sénateurs de l'appellation Champagne, j'ai interpellé la Ministre des Affaires européennes sur la ré-homologation européenne de la substance active cuivre pour la viticulture biologique, par le biais d'une question écrite le 18 octobre dernier. Utilisé depuis plus de 100 ans en viticulture, suite à l'apparition en Europe du mildiou et du phylloxéra, le cuivre est un élément essentiel pour préserver la production en viticulture biologique ; notamment dans les régions septentrionales ou ayant des contraintes climatiques ou techniques (humidité, surface foliaire élevée...) telles que la Champagne. Aujourd'hui, les exploitants ont l'autorisation d'utiliser jusqu'à 6kg/ha/an lissés sur 5 ans pour protéger leurs cultures. Or, les discussions européennes laissent présager une baisse de 2kg/ha/an et de plus, non lissés. Si cette orientation était validée, elle mettrait à mal l'écosystème de la viticulture biologique et pourrait entraîner sa disparition dans ces régions. En Champagne, 64% des domaines interrogés étaient au-dessus des 4kg/ha/an lissés entre 2012 et 2016. Nathalie LOISEAU, Ministre chargée des affaires européennes, m'avait indiqué que la France défendra la mise en place d'un système de lissage pluriannuel dans les négociations à venir. La décision européenne est intervenue fin novembre : le lissage a bien été maintenu mais le dosage a été abaissé à 4kg/an/ha, insuffisant pour ces exploitations !

[Voir la réponse intégrale](#)

DANS LA MARNE

Cérémonie du 1er novembre au Prieuré de Binson



© D.R.

C'est face au majestueux bâtiment du Prieuré de Binson, que nous étions réunis avec les porte-drapeaux à la Nécropole nationale « Le Prieuré de Binson ». Comme chaque premier jour de novembre, nous avons rendu hommage aux Morts pour la France dans ce cimetière créé en 1918. Cette Nécropole regroupe 2671 Français exhumés des cimetières militaires de 1914-1918 de la Vallée de la Marne sur 12500 m2. Merci aux anciens combattants et aux porte-drapeaux pour leur fidélité intacte !

Congrès des Maires de la Marne 2018



© AMM

Franck LEROY, à la tête de l'Association des Maires de la Marne (AMM) depuis un an, présidait, samedi 10 novembre dernier, son premier Congrès annuel. Nicolas LEROUGE a rendu compte avec rigueur et simplicité du bilan financier et comptable de la structure. Bravo à eux ! Comme d'habitude, j'ai rejoint les quelques centaines d'élus afin d'évoquer les questions réglementaires et législatives, notamment celles qui touchent directement les collectivités locales. L'équipe de l'association départementale avait préparé un plateau instructif et dynamique sur le thème de la transition énergétique et des impacts du réchauffement climatique dans notre département, notamment avec le témoignage du chef du centre Météo France de Reims. Se sont suivis des exemples concrets déjà mis en œuvre par des collectivités marnaises (Germaine, Reims, Fagnières, etc.). Pour terminer, je souhaite féliciter, cette année encore, l'ensemble de l'équipe de l'AMM pour l'organisation de ce rendez-vous ; au cours duquel de nombreux conseils et informations sont dispensés.

Centenaire du 11 novembre



© D.R.

Les cérémonies du 11 novembre, organisées dans toutes les communes de la Marne, revêtaient un caractère particulier à l'occasion du Centenaire de l'armistice. Les habitants s'étaient déplacés en nombre dans nos villes et villages ; les chaînes nationales ayant même fait le déplacement à Epernay. Pour ma part, j'ai assisté à des moments émouvants et encourageants car la jeune génération a pris pleinement part aux commémorations. Les enfants de l'école regroupant les communes de Baslieux-sous-Châtillon, Belval-sous-Châtillon, Champlat-et-Boujacourt, La Neuville-aux-Larris et Cuchery participaient à l'itinéraire entre ces 5 communes en mémoire des combattants et des « Morts pour la France ». Ils ont entonné des chants et des hymnes dans chaque village avec entrain, respect et fierté. Bravo aux enfants, dirigés d'une main de maître par Sophie et aux accompagnateurs pour cette belle initiative accompagnant nos porte-drapeaux !

CONTACTS

AU SÉNAT

Jonathan RODRIGUES
Tél. : 01 42 34 24 88
f.ferat@senat.fr

DANS LA MARNE

Lucile CRETON
Tél. : 03 26 58 15 23
francoise.ferat@orange.fr

senateur-ferat.org

unioncentriste-senat.fr



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la lettre électronique de Françoise Férat. Si vous ne souhaitez plus recevoir la lettre électronique de Françoise Férat, vous pouvez [vous désabonner](#).
Conformément aux dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978,